

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-114

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Objet : Activation du logiciel KIELA avec Numérian pour la gestion des absences, des congés et horaires de temps de travail

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Afin d'optimiser et de moderniser la gestion des absences, des congés annuels et des horaires de temps de travail des agents de la commune, il convient d'activer le logiciel KIELA de Numérian qui est compris dans notre abonnement d'hébergement et d'assistance téléphonique en cours, hors coût de la mise en place du logiciel et de l'option retenue pour la gestion des horaires de temps de travail.

L'installation de ce logiciel est prévue pour au 01^{er} janvier 2025. Pour la partie de la gestion des absences et des congés, pas de coût supplémentaire au contrat actuel.

Pour les frais d'installation uniques du logiciel le coût s'élève à 362.25 € HT soit 434.70 € TTC.

Pour l'option retenue de la gestion des horaires de temps de travail, le coût s'élève à 241.50 € HT soit 289.80 € TTC par an.

DECIDE

- **DE SIGNER** le bon de commande pour l'installation du logiciel KIELA avec l'option annuel retenue pour un montant de 724.50 € TTC.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de fonctionnement de 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 17 Décembre 2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTE

Commune de La Voulte-sur-Rhône
9 rue Rampon - 07800 La Voulte-sur-Rhône
04.75.62.40.44